



National  
Defence

Défense  
nationale

Chief Review Services Chef - Service d'examen


CRS  CS Ex

## Vérification du passif relatif aux sites contaminés

Juin 2009

7053-68 (CS Ex)



Canada 

## Table des matières

<b>Liste d'abréviations .....</b>	<b>i</b>
<b>Synopsis.....</b>	<b>ii</b>
<b>Sommaire des résultats .....</b>	<b>iii</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>
Contexte.....	1
Objectifs .....	1
Portée.....	1
Méthodologie.....	1
<b>Constatations et recommandations .....</b>	<b>3</b>
Documents justificatifs.....	3
Vérification des coûts .....	6
Estimation des coûts des sites contaminés.....	8
Exhaustivité.....	11
Base de données sur le passif relatif aux sites contaminés .....	13
<b>Annexe A – Plan d'action de la direction.....</b>	<b>A-1</b>
<b>Annexe B – Critères de vérification.....</b>	<b>B-1</b>



## Liste d'abréviations

AF	Année financière
BPR	Bureau de première responsabilité
CCME	Conseil canadien des ministres de l'environnement
CS Ex	Chef – Service d'examen
DCIE	Directeur – Contrôleur (Infrastructure et environnement)
DFECS	Directeur – Finances et établissement des coûts (Stratégie)
DGE	Directeur général – Environnement
FC	Forces canadiennes
G\$	Milliard de dollars
MAF	Manuel d'administration financière
MDN	Ministère de la Défense nationale
N1	Niveau 1
N2	Niveau 2
PASCF	Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux
PEFV	Projet des états financiers vérifiés
SMA(Fin SM)	Sous-ministre adjoint (Finances et Services du Ministère)
SMA(IE)	Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement)
UXO	Munition explosive non explosée



## Synopsis

Conformément au Plan de travail de vérification interne et d'évaluation 2007-2008, le Chef – Service d'examen (CS Ex) a vérifié le passif relatif aux sites contaminés du ministère de la Défense nationale (MDN). La vérification a consisté à évaluer la vraisemblance des soldes de clôture de l'année financière (AF) 2006-2007 ayant trait aux charges à payer (378 M\$) et au passif éventuel (1,2 G\$) pour les sites contaminés.

La question la plus importante liée aux montants du passif déclarés dans les états financiers ministériels était que les dossiers de projet ne renfermaient pas assez de documents justificatifs pour faciliter une validation indépendante des estimations. Par ailleurs, au moment de la vérification, le personnel financier du Ministère ne disposait ni des ressources ni des procédures nécessaires pour s'assurer que l'information financière était évaluée quant à son exactitude et sa vraisemblance.

Au cours de la dernière année, le personnel du Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement) (SMA(IE)) a mis en œuvre de nombreuses initiatives visant à améliorer la détermination des montants du passif relatif aux sites contaminés et le cadre pour la présentation des rapports. Toutefois, il reste encore du travail à faire, particulièrement en ce qui concerne la surveillance et la validation des montants du passif déclarés.

Du point de vue de l'exhaustivité, les notes afférentes aux états financiers ministériels n'ont pas donné un tableau complet et exact des charges à payer par le Ministère et de son passif éventuel à l'égard des sites contaminés. Les notes manquaient de détails concernant les procédures d'estimation des coûts utilisées par les officiers de l'environnement. Si l'on ajoute l'incertitude inhérente à l'estimation des coûts d'assainissement des sites contaminés, cela pourrait entraîner d'une année à l'autre des fluctuations importantes dans le passif déclaré relativement aux sites contaminés. En outre, les notes ne donnaient pas de détails sur l'existence de sites soupçonnés de contamination qui n'avaient pas encore été évalués, ce qui pourrait accroître le passif du Ministère.

Le plan d'action de la direction présenté par le SMA(IE) semble valable et, une fois entièrement mis en œuvre, il devrait permettre les améliorations nécessaires pour assurer une détermination, une documentation et une divulgation plus exactes de l'estimation des coûts d'assainissement des sites contaminés, tant connus que soupçonnés.



## Sommaire des résultats

CS Ex a vérifié le passif relatif aux sites contaminés du MDN. La vérification a consisté à évaluer les soldes de clôture de l'AF 2006-2007 ayant trait aux charges à payer et au passif éventuel pour les sites contaminés. Les états financiers ont indiqué des charges à payer de 378 M\$ et un passif éventuel de 1,2 milliard de dollars (G\$). La vérification avait pour but d'évaluer la vraisemblance globale des montants du passif déclarés, en fonction d'un examen et d'une évaluation de la pertinence des documents justificatifs.

### Évaluation globale

Il faut améliorer le cadre de gestion mis en place pour déterminer, évaluer et déclarer les montants du passif relatif aux sites contaminés, afin que ces montants soient établis de manière raisonnable et uniforme.

### Constatations et recommandations

**Documents justificatifs.** Les dossiers de projet ne renfermaient pas assez de documents détaillés pour étayer le montant du passif des sites contaminés déclaré dans les états financiers de l'AF 2006-2007.

Il est recommandé que le Directeur général – Environnement (DGE) et le Directeur – Contrôleur (Infrastructure et environnement) (DCIE) poursuivent leurs efforts pour s'assurer que les documents à l'appui des montants du passif déclarés sont suffisants et qu'il existe des moyens de vérifier que les montants du passif ont été établis conformément à la politique et aux directives.

**Vérification des coûts.** Le personnel financier ne valide pas la vraisemblance ou l'exactitude de l'information financière servant à déterminer les valeurs des charges à payer et du passif éventuel à l'égard des sites contaminés avant qu'elles soient déclarées dans les états financiers ministériels.

Il est recommandé que le DCIE, avec l'aide du personnel du Sous-ministre adjoint (Finances et Services du Ministère) (SMA(Fin SM)), poursuive ses efforts afin de s'assurer que les contrôleurs des commandements et des groupes jouent un rôle actif dans la vérification et l'évaluation des montants du passif que le personnel de projet calcule et déclare au sein de leurs organisations respectives.

**Estimation des coûts.** Les procédures actuelles d'estimation des coûts et l'incertitude inhérente à l'estimation des coûts d'assainissement des sites contaminés entraînent chaque année des fluctuations importantes dans le passif déclaré relativement aux sites contaminés.



Il est recommandé que le DGE/DCIE élabore un processus raisonnable et uniforme d'estimation des coûts qui répond aux exigences en matière de rapports financiers, mais qui tient compte à la fois du niveau d'effort et de l'incertitude ayant trait à l'estimation des coûts d'assainissement. En outre, les notes accompagnant les états financiers devraient fournir de l'information sur toute limite associée aux caractéristiques du processus d'estimation des coûts qui pourrait contribuer à des changements appréciables dans les prévisions du passif d'une année à l'autre.

**Exhaustivité.** Les notes afférentes aux états financiers ministériels n'indiquent pas entièrement que d'autres sites soupçonnés d'être contaminés n'ont pas encore été évalués et qu'ils pourraient comporter un passif.

Il est recommandé que le DGE/DCIE fournisse des notes afférentes aux états financiers ministériels indiquant entièrement le nombre de sites soupçonnés de contamination qui n'ont pas encore été évalués et qui pourraient accroître le passif relatif aux sites contaminés.

---

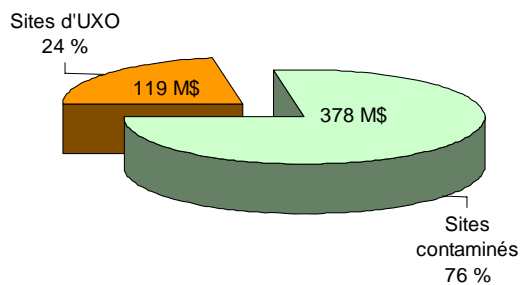
**Nota :** Une liste plus détaillée des recommandations du CS Ex et la réponse de la direction figurent à l'[annexe A](#) – Plan d'action de la direction.

---

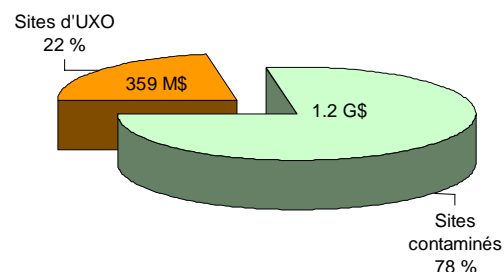
## Introduction

### Contexte

Comme le montrent les figures 1 et 2, le passif environnemental s'élevait à 497 M\$ à la fin de l'AF 2006-2007, montant auquel s'ajoutait un passif éventuel estimé à 1,6 G\$. Aux fins des états financiers, ces montants constituent la somme du passif des sites contaminés et du passif des munitions explosives non explosées (UXO). Les portions du passif environnemental et du passif éventuel attribuables aux sites contaminés représentaient respectivement environ 378 M\$ et 1,2 G\$.



**Figure 1. Passif environnemental (497 M\$ pour l'AF 2006-2007).** Ce diagramme à secteurs montre que les sites contaminés représentent 76 p. 100 (378 M\$) des charges environnementales à payer par le MDN, comparativement à 24 p. 100 (119 M\$) pour les sites d'UXO.



**Figure 2. Passif environnemental éventuel (1,6 G\$ pour l'AF 2006-2007).** Ce diagramme à secteurs montre que les sites contaminés représentent 78 p. 100 (1,2 G\$) du passif environnemental éventuel du MDN, comparativement à 22 p. 100 (359 M\$) pour les sites d'UXO.

### Objectifs

La présente vérification visait à donner l'assurance de l'exactitude et de l'exhaustivité du passif relatif aux sites contaminés et à évaluer la conformité à la politique du Conseil du Trésor régissant la comptabilisation des sites contaminés.

### Portée

La vérification a englobé le passif des sites contaminés du MDN et le passif éventuel connexe pour l'AF 2006-2007. L'analyse a porté principalement sur les données des AF 2005-2006 et 2006-2007. Nous n'avons pas évalué les méthodes d'ingénierie ou les décisions techniques. Nous nous sommes concentrés sur la vraisemblance et l'uniformité des méthodes utilisées pour élaborer les estimations et sur la qualité des documents justificatifs.

### Méthodologie

Les résultats de la vérification sont fondés sur les éléments suivants :

- examen des politiques et documents d'orientation;
- entrevues avec du personnel clé du SMA(IE) et de gestion de projets;
- analyse et essais quantitatifs et qualitatifs de la base de données Econet;

- vérification des dossiers étayant le passif et le passif éventuel à l'égard de 27 sites contaminés (cinq endroits différents, soit 33 p. 100 du montant des charges à payer par le Ministère).





## Constatations et recommandations

### Documents justificatifs

Les dossiers de projet ne renfermaient pas assez de documents détaillés pour étayer le montant du passif des sites contaminés déclaré dans les états financiers de l'AF 2006-2007. Les mesures mises en œuvre depuis devraient améliorer la documentation des montants du passif déclarés.

### Directives

En 2006-2007, le personnel de projet n'avait accès à aucune directive lui indiquant en détail les documents qui devaient être conservés pour justifier les montants du passif calculés et consignés dans Econet, le système d'information sur les sites contaminés du Ministère.

Les directeurs et administrateurs de projets, dont le rôle principal consiste à fournir des directives et à surveiller les projets ministériels sur le plan technique ou environnemental, doivent aussi déterminer, consigner et suivre les charges à payer et le passif éventuel à l'égard des sites contaminés. Toutefois, ils n'avaient pas reçu une formation financière suffisante et ne disposaient pas des ressources de projet nécessaires pour s'assurer que l'information financière était consignée avec exactitude.

### Détermination du passif éventuel

Nous avons constaté un manque d'uniformité en ce qui concerne la façon dont les montants du passif éventuel étaient déterminés et le moment où ils l'étaient. Dans certains cas, le personnel de projet appliquait le scénario de la pire éventualité pour prévoir les coûts d'assainissement, tandis que dans d'autres, il utilisait la différence entre la soumission la plus élevée et la soumission la plus basse. Dans d'autres encore, un passif éventuel était consigné même si aucun assainissement du site n'était prévu. Selon la méthode employée, le passif éventuel pouvait se situer entre zéro et des centaines de millions de dollars. Les interprétations variées des exigences relatives aux rapports sur le passif éventuel illustrent la nécessité d'élaborer des lignes directrices claires qui permettent de déterminer correctement et uniformément les montants du passif éventuel. Bien que les passifs éventuels soient déclarés dans les notes afférentes aux états financiers, d'où leur effet moindre sur les rapports financiers, ils peuvent avoir une incidence sur les futures décisions de financement.

### Documentation

En l'absence de directives, la détermination des montants du passif était traitée de façon très informelle et, dans certains cas, elle reposait uniquement sur les connaissances et le jugement professionnels (les documents à l'appui ou la justification correspondante n'étaient souvent pas fournis).

Comme le montre le tableau 1, sur 27 projets de l'AF 2006-2007, huit seulement comportaient assez de documents détaillés pour justifier les montants consignés dans Econet (sept d'entre eux relevaient du même administrateur). Pour ces sites, il y avait des

documents justificatifs sous forme de rapports de consultants, de rapports standard de l'industrie et de calculs détaillés concernant la façon dont le passif avait été déterminé. Pour les autres sites, nous avons constaté que les dossiers renfermaient plus ou moins de documents justificatifs.

Nombre total de sites examinés	Documents justificatifs complets	Documents incomplets Documents difficiles à obtenir Aucun document disponible
27 (Passif de clôture de 166 034 468 \$)	8 (Passif de clôture de 8 689 000 \$ en 2006-2007)	19 (Passif de clôture de 157 345 468 \$ en 2006-2007)

**Tableau 1. Sites examinés.** Les documents justificatifs étaient incomplets ou inexistant pour la plupart des sites.

Si elle était disponible, la documentation n'était pas toujours organisée de façon claire et uniforme. Dans certains cas, les estimations des coûts des projets englobaient le niveau d'effort requis pour exécuter tous les travaux d'assainissement. D'autres projets incluait seulement les coûts qui seraient engagés durant l'étape suivante du processus d'assainissement. Par conséquent, on se fiait beaucoup à la mémoire collective du personnel de projet ou, parfois, à des consultants pour expliquer comment les montants du passif étaient déterminés. Dans les cas où les estimations ont été faites avant l'entrée en fonction de l'administrateur de projet actuel et où les documents justificatifs étaient pour ainsi dire inexistant, le personnel de projet n'a pu confirmer la justification invoquée pour estimer les montants du passif. Vu l'importance relative du passif des sites contaminés, de meilleurs documents justificatifs sont nécessaires pour réduire le risque que le Ministère reçoive une opinion avec réserve de la part des vérificateurs.

### Initiatives actuelles

Les observations formulées dans le présent rapport sont liées à l'évaluation du passif des sites contaminés de l'AF 2006-2007. Depuis ce temps, le groupe du DGE et le DCIE se sont efforcés d'améliorer la formation et les directives fournies au personnel de projet afin d'accroître la qualité, l'exhaustivité et la cohérence de l'information financière sur les passifs environnementaux.

La diffusion d'un document de mise à jour d'Econet (mars 2008) et d'un nouveau chapitre du Manuel d'administration financière (MAF) (septembre 2008) a permis de renforcer les lignes directrices visant à déterminer, estimer, consigner et déclarer les passifs environnementaux. Le DCIE a également offert d'autres possibilités de formation au personnel de projet dans le cadre d'activités comme le Forum des contrôleurs et l'Atelier annuel des officiers de l'environnement et des matières dangereuses du DGE. Des membres du personnel du DGE et du DCIE ont également rencontré des représentants du Conseil du Trésor pour discuter de la politique sur la comptabilisation des passifs environnementaux, dans la mesure où elle se rapporte à la définition du passif des sites contaminés et du passif éventuel. Le processus de détermination des passifs éventuels devrait être modifié par suite de ces discussions et ainsi correspondre davantage à la stratégie d'assainissement prévue par le Ministère.

**Recommandation**

Le DGE et le DCIE devraient poursuivre leurs efforts pour fournir un soutien et des directives claires concernant la détermination et la documentation du passif relatif aux sites contaminés. Il faudrait veiller particulièrement à ce que les documents à l'appui des montants du passif déclarés soient suffisants et à ce qu'il existe des moyens de s'assurer que les montants du passif sont établis conformément à la politique et aux directives.  
**(BPR : SMA(IE)/DGE et DCIE)**



## Vérification des coûts

Le personnel financier ne valide pas la vraisemblance ou l'exactitude de l'information financière servant à déterminer les valeurs des charges à payer et du passif éventuel à l'égard des sites contaminés avant qu'elles soient déclarées dans les états financiers ministériels.

### Activités de vérification

Au niveau du projet, il n'existe aucun processus officiel pour vérifier et approuver les estimations de coûts. Ni les contrôleurs de niveau 1 (N1) ni ceux de niveau 2 (N2) n'examinent les montants estimatifs du passif applicables à leur groupe ou commandement avant que les chiffres soient consignés dans Econet.

Au niveau du Ministère, aucune surveillance officielle n'a été exercée sur le processus annuel de saisie des données en ce qui concerne les données entrées par les unités. Le personnel de projet entre les estimations du passif une fois par année, mais le DCIE ne confirme pas que l'information a été acceptée. Les seules activités de surveillance observées étaient la production d'un rapport d'exception automatisé indiquant les données manquantes dans les champs obligatoires d'Econet et une vérification superficielle des valeurs déclarées que le personnel du DGE et du DCIE effectuait pour s'assurer que les données ne présentaient pas de divergences importantes d'une année à l'autre.

Les contraintes en matière de ressources empêchent le DCIE de surveiller en détail les passifs déclarés. Le personnel du SMA(Fin SM), qui est responsable des états financiers ministériels, a indiqué que le même genre de contraintes limite sa vérification à un examen du processus utilisé par le DCIE pour établir le montant du passif des sites contaminés.

### Initiatives actuelles

Le personnel du SMA(IE) ne valide pas le montant du passif à l'égard de chaque site contaminé qui figure dans la base de données Econet. Comme la saisie des données est exécutée par le personnel chargé des projets environnementaux des divers commandements et groupes, il est nécessaire que les contrôleurs de N1 et N2 jouent un rôle actif dans la surveillance et l'évaluation des chiffres. Le DCIE a demandé que ces contrôleurs soient davantage responsables d'examiner et d'évaluer les montants du passif qui sont calculés et déclarés par le personnel de projet au sein de leurs organisations. Or, ce sont les mécanismes de surveillance et de validation de l'information intégrés dans le cadre de contrôle qui doivent être améliorés pour faire en sorte que les montants du passif des sites contaminés soient déterminés de manière plus fiable et plus uniforme.

Afin d'accroître le niveau de surveillance, le DCIE a récemment préparé un énoncé des travaux en vue d'embaucher un cabinet de consultants pour valider l'information que le personnel de projet a entrée dans Econet.



**Recommandation**

Avec l'aide du SMA(Fin SM), le DCIE devrait poursuivre ses efforts afin de s'assurer que les contrôleurs des commandements et des groupes jouent un rôle actif dans la vérification et l'évaluation des montants du passif que le personnel de projet calcule et déclare au sein de leurs organisations respectives. De plus, le DCIE devrait élaborer et prendre des mesures pour surveiller et évaluer la vraisemblance des montants déclarés.  
**(BPR : SMA(IE)/DCIE)**



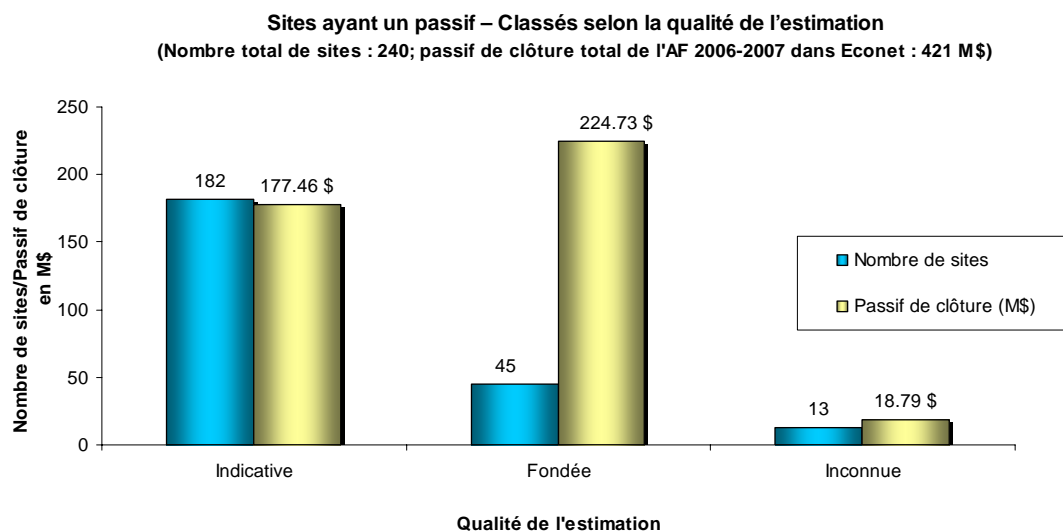
## Estimation des coûts des sites contaminés

Les procédures actuelles d'estimation des coûts et l'incertitude inhérente à l'estimation des coûts d'assainissement des sites contaminés entraînent chaque année des fluctuations importantes dans le passif déclaré relativement aux sites contaminés.

### Qualité et incertitude de l'estimation des coûts

Contrairement aux passifs de biens ou services qui sont déterminés en fonction des modalités contractuelles et de la réception confirmée des biens ou services en question, le passif des sites contaminés représente une estimation des coûts nécessaires à l'assainissement des sites confirmés.

**Estimations indicatives.** Étant donné la nature incertaine des activités d'assainissement des sites contaminés (complexités de l'évaluation, étendue de la contamination, options d'assainissement ou manque de technologies disponibles), il est très difficile d'établir des estimations précises sans investir beaucoup de temps et d'argent. Pour plus de 75 p. 100 des sites contaminés déclarés du MDN (figure 3), les montants estimatifs du passif ont été calculés à partir d'estimations indicatives dont le niveau d'exactitude se situe à plus ou moins 15 ou 20 p. 100.



**Figure 3. Qualité de l'estimation du passif.** Ce graphique et ce tableau de données montrent que 182 de 240 sites contaminés (75 p. 100) avaient un passif de clôture (AF 2006-2007) basé sur une estimation indicative (source : base de données Econet).

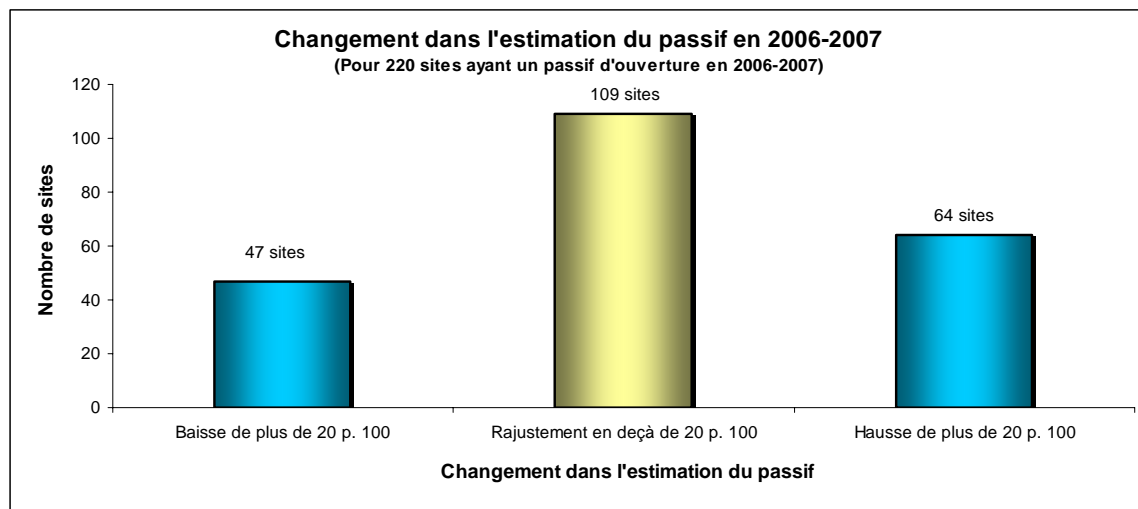
Qualité de l'estimation	Nombre de sites	Passif de clôture (M\$)
Indicative	182	177,46 \$
Fondée	45	224,73 \$
Inconnue	13	18,79 \$

**Tableau 2. Qualité de l'estimation du passif.**

Ce type d'estimation ne contient guère de détails et peut donner lieu à un grand nombre d'hypothèses. Dans leurs rapports, utilisés pour étayer les estimations préliminaires des coûts d'assainissement des sites, les consultants ont souvent prévenu que l'information financière citée comme source de référence était de nature indicative et qu'elle pouvait faire l'objet de variations importantes.

**Estimations fondées.** Des estimations fondées servent également à déterminer le passif des sites contaminés. Elles sont plus détaillées et s'appuient sur des dessins d'exécution, des études de terrain et des plans d'action. Seulement neuf des 27 dossiers examinés ont indiqué que les estimations étaient de nature fondée.

La figure 4 donne une certaine indication de la façon dont de nouvelles informations peuvent influencer sur les montants estimatifs du passif, particulièrement ceux qui sont basés sur des estimations indicatives. Soixante-quatre des 220 sites ayant un passif d'ouverture en 2006-2007 affichaient des augmentations du solde d'ouverture dépassant 20 p. 100 de l'estimation initiale, d'où une hausse du passif de 155 M\$. En revanche, le solde d'ouverture de 47 autres sites a baissé de plus de 20 p. 100, ou 7 M\$ (il s'agit principalement de cas où les travaux avaient été terminés et/ou un rajustement était nécessaire pour clôturer le projet).



**Figure 4. Rajustement de l'AF 2006-2007 apporté aux sites ayant un passif d'ouverture.** Ce graphique et ce tableau de données montrent que le passif d'ouverture a augmenté ou baissé de 20 p. 100 ou plus dans le cas de la moitié des sites (109 de 220 sites) (source : base de données Econet).

Groupements de sites	Passif d'ouverture total	Rajustement total	Dépenses réduisant le passif	Passif de clôture
47 sites ayant subi une baisse de plus de 20 p. 100	7 941 166 \$	(7 399 675 \$)	136 289 \$	405 201 \$
64 sites ayant subi une hausse de plus de 20 p. 100	50 029 473 \$	155 830 986 \$	35 512 880 \$	170 347 579 \$

**Tableau 3. Rajustement de l'AF 2006-2007 apporté aux sites ayant un passif d'ouverture.** Quarante-sept sites présentaient un passif d'ouverture de 7,9 M\$ et une baisse de 7,3 M\$. Soixante-quatre sites présentaient un passif d'ouverture de 50 M\$ et une hausse de 155,8 M\$.

Vu la difficulté inhérente à l'estimation des montants du passif des sites contaminés et l'utilisation prédominante d'estimations indicatives pour déterminer ces montants, il n'est pas déraisonnable de s'attendre à des fluctuations appréciables d'une année à l'autre, du moins jusqu'à ce que tous les sites soient évalués et que les travaux d'assainissement soient en cours. Il s'agit toutefois de renseignements importants qui devraient être communiqués aux utilisateurs des états financiers.

### Recommandations

**Qualité de l'estimation des coûts.** Le DGE/DCIE devrait choisir une méthode raisonnable et uniforme pour estimer les montants du passif des sites contaminés, qui répond aux exigences en matière de rapports financiers, mais qui tient compte à la fois du niveau d'effort et de l'incertitude ayant trait à l'estimation des coûts d'assainissement. **(BPR : SMA(IE)/DGE et DCIE)**

**Incertitude de l'estimation des coûts.** Le DGE/DCIE devrait s'assurer que les notes accompagnant les états financiers révèlent toute limite associée au processus d'estimation du passif des sites contaminés et la façon dont elle peut influencer sur les chiffres d'une année à l'autre. **(BPR : SMA(IE)/DGE et DCIE)**



## Exhaustivité

Les états financiers ministériels n'indiquent pas que d'autres sites soupçonnés d'être contaminés n'ont pas encore été évalués et qu'ils pourraient comporter un passif.

### Sites soupçonnés de contamination

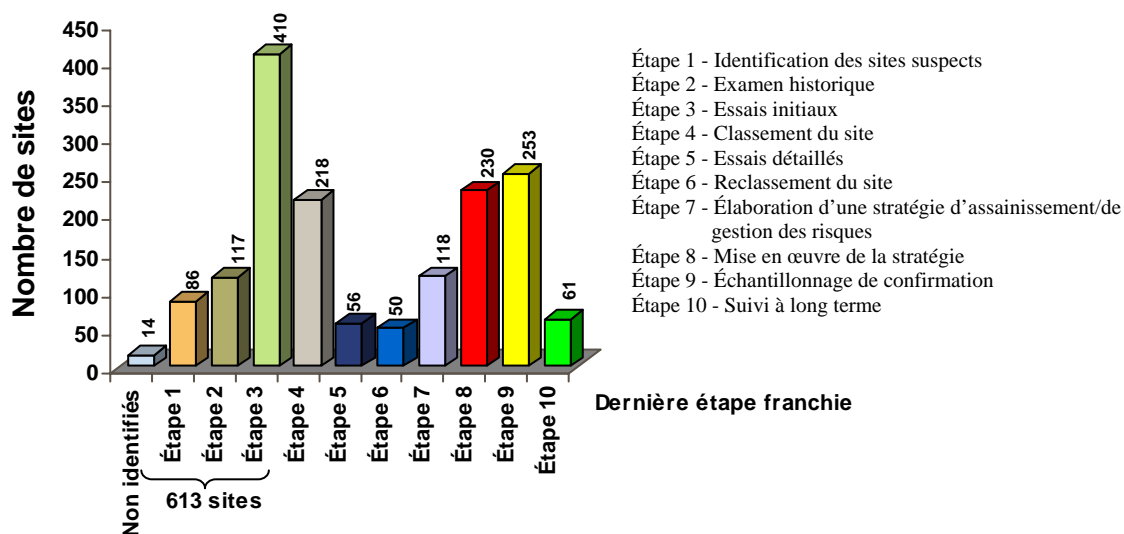
En ce qui concerne les charges à payer et le passif éventuel à l'égard des sites contaminés, les états financiers actuels du Ministère se limitent aux sites qui ont été confirmés comme étant contaminés et qui nécessiteront une intervention future. Les notes afférentes aux états financiers n'indiquent pas aux utilisateurs les sites qui n'ont pas encore été évalués et qui peuvent exiger des travaux d'assainissement dans l'avenir, d'où la reconnaissance d'un passif supplémentaire.

À l'heure actuelle, le MDN suit un système de classification en dix étapes élaboré par le Groupe de travail sur la gestion des lieux contaminés. Ce système offre une approche fédérale commune pour la gestion des sites contaminés. À la quatrième étape du processus, le personnel cote et classe les sites au moyen du système national de classification du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME).

Les sites sont classés selon leurs effets néfastes actuels ou éventuels sur la santé humaine et l'environnement. L'information financière entrée dans la base de données Econet pour les catégories 1, 2 et I (intervention nécessaire, intervention peut-être nécessaire, et renseignements insuffisants pour classer les sites, mais possibilité d'établir une estimation raisonnable) sert à calculer l'estimation des charges à payer et du passif éventuel qui sont déclarés dans les états financiers ministériels.

D'après une analyse d'Econet, un passif pourrait être associé dans l'avenir à de nombreux sites soupçonnés de contamination qui n'avaient pas franchi l'étape 4 et pour lesquels la nécessité d'une intervention future n'avait pas encore été déterminée. La figure 5 indique la dernière étape franchie à l'égard de chacun des sites contaminés figurant dans Econet. Six cent treize (613) sites en étaient encore aux étapes initiales (c.-à-d. qu'ils n'avaient pas franchi l'étape 4). De ce nombre (après avoir enlevé les sites qui n'exigent aucune autre intervention, dont les risques étaient gérés ou qui étaient en cours d'assainissement), 171 sites n'avaient pas fait l'objet d'une décision quant à la nécessité d'une intervention future. Selon l'issue du processus décisionnel pour ces 171 sites, il se peut que d'autres passifs de sites contaminés aient encore besoin d'être consignés. Les utilisateurs des états financiers pourraient trouver cette information très utile, en particulier du point de vue des besoins en ressources.

## Sites classés selon la dernière étape franchie



**Figure 5. Sites contaminés classés par étape.** Comme le montre ce graphique, 613 sites n'ont pas terminé la phase d'évaluation (c.-à-d. qu'ils n'ont pas franchi l'étape 4) (source : Econet).

### Recommandation

Le DGE et le DCIE devraient préparer des notes afférentes aux états financiers ministériels qui indiquent le nombre de sites soupçonnés de contamination qui n'ont pas encore été évalués et qui pourraient accroître le passif relatif aux sites contaminés.

**(BPR : SMA(IE)/DGE et DCIE)**

## Base de données sur le passif relatif aux sites contaminés

Il faut mettre à jour les règles administratives et les contrôles liés à l'application Econet afin d'assurer l'exactitude et l'intégrité des valeurs du passif déclarées à l'égard des sites contaminés.

Même si la présente vérification ne portait pas sur l'application Econet, nous avons constaté que les règles administratives et les contrôles liés à Econet avaient besoin d'être mis à jour pour garantir l'exactitude et l'intégrité des montants du passif des sites contaminés.

Econet sert à consigner, suivre et gérer l'information financière et les renseignements de base sur les sites contaminés, les décharges de déchets solides et les réservoirs de stockage. Les données d'Econet servent aussi à produire le montant du passif des sites contaminés, mais il manque au système un historique des transactions, essentiellement un journal de vérification. Par conséquent, si les renseignements relatifs aux sites sont modifiés, le système n'indique pas qui a fait le changement, à quel moment il a été effectué ou quel en est le montant.

De plus, nous avons relevé des cas où l'information affichée ne concordait pas avec les règles administratives dictées par le processus en dix étapes. Par exemple, dans de nombreux cas, des sites soupçonnés de contamination avaient une classification du CCME, mais la base de données indiquait que ces sites n'étaient pas encore rendus à la phase de classification, et vice-versa. Il y avait aussi des cas où des valeurs de passif étaient consignées pour des sites qui se trouvaient encore aux étapes 1 à 4; or, les documents d'orientation d'Econet et le MAF du Ministère stipulent que les montants du passif ne peuvent être consignés que pour les sites à l'étape 5 et aux étapes suivantes.

Par ailleurs, nous avons constaté que la mise à jour d'Econet n'a pas été clôturée après la production du rapport sur le passif ministériel de l'AF 2006-2007. Les utilisateurs ont continué d'apporter des changements aux données de l'AF 2006-2007, ce qui a donné lieu à l'archivage de données incohérentes sur le passif pour cette année-là. L'erreur a été découverte et des mesures ont été prises pour corriger les données. Toutefois, certains écrans d'Econet affichaient encore des renseignements inexacts, d'où un écart entre les montants du passif figurant dans Econet et ceux qui ont été déclarés dans les états financiers.

### Recommandation

Pour garantir l'exactitude et l'intégrité des données d'Econet, il faudrait améliorer l'application afin d'y inclure des journaux de transactions et des contrôles permettant de s'assurer que les montants du passif sont déterminés à l'étape appropriée du processus en dix étapes. (BPR : SMA(IE)/DGE et DCIE)

## Annexe A – Plan d'action de la direction

### Documents justificatifs

#### Recommandation du CS Ex

1. Le DGE et le DCIE devraient poursuivre leurs efforts pour fournir un soutien et des directives claires concernant la détermination et la documentation du passif relatif aux sites contaminés. Il faudrait veiller particulièrement à ce que les documents à l'appui des montants du passif déclarés soient suffisants et à ce qu'il existe des moyens de s'assurer que les montants du passif sont établis conformément à la politique et aux directives.

#### Mesure de la direction

##### Activités terminées

Depuis la vérification, des mesures correctives ont été prises afin d'améliorer les directives et le soutien permettant de déterminer les estimations du passif des sites contaminés. En outre, le DCIE a établi trois équivalents temps plein affectés à la comptabilisation des passifs environnementaux, notamment pour interpréter la politique, diffuser des directives et des instructions, dispenser de la formation et remplir des fonctions de surveillance. Voici les mesures spécifiques qui ont été prises :

Dès l'AF 2007-2008 et de nouveau en 2008-2009, le DCIE et le DGE ont rédigé et diffusé des directives comptables détaillées concernant la détermination et la documentation du passif relatif aux sites contaminés. Ce document était fondé sur la politique du Conseil du Trésor et a servi à la rendre « opérationnelle ». Les directives décrivaient les exigences de comptabilisation et de documentation relativement aux charges à payer et au passif éventuel et renfermaient une annexe à ce sujet. Durant l'AF 2008-2009, ce document a été diffusé à titre d'« instruction » pour souligner davantage l'importance de se conformer aux mesures comptables.

Par ailleurs, le DCIE a collaboré avec le Directeur – Finances (Politiques et procédures) afin de rédiger et de publier en septembre 2008 le chapitre 1021-3 (Passif environnemental) du MAF. Cette politique énonce les exigences comptables propres à la détermination du passif des sites contaminés.

En 2008-2009, le personnel du DCIE a participé au processus de présentation de projets en vertu du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCf). Lors de ce processus, dirigé par le DGE, les responsables de tous les projets de sites contaminés nécessitant un financement du PASCf devaient fournir le fondement des estimations utilisées pour évaluer le coût total des projets et pour demander un financement. Dans le cadre du processus de présentation du PASCf, on a analysé la description, l'état, le plan de travail et le financement des projets par rapport aux montants du passif déclarés précédemment afin d'en vérifier la vraisemblance. Le DCIE continuera d'appuyer le PASCf du Ministère pour veiller à ce que toutes les questions financières soient correctement traitées.

Le DCIE et le DGE ont également dispensé de la formation aux personnes qui participent au processus d'estimation du passif. À cette fin, ils ont donné des exposés lors de forums, notamment le Forum annuel de formation et de perfectionnement des contrôleurs et l'Atelier annuel des officiers de l'environnement et des matières dangereuses du DGE.

##### Activités en cours

Le DCIE et le DGE continueront d'offrir de la formation grâce à ces forums du Ministère axés sur les finances et l'environnement. Ils ont également l'intention de présenter des exposés à des comités de niveau supérieur, dont le Comité de gestion stratégique de l'environnement et le Groupe de travail sur la gestion des lieux contaminés du MDN.

En 2009-2010, le DGE et le DCIE engageront un consultant pour vérifier les données financières, y compris les documents justificatifs, en ce qui a trait aux montants déclarés dans Econet. Les résultats de cette vérification serviront à améliorer les processus et les documents d'orientation ainsi qu'à favoriser des pratiques uniformes pour la comptabilité des coûts et du passif.



## ANNEXE A

Dans le cadre du Projet des états financiers vérifiés (PEFV) en vigueur en juin 2009, le DCIE a engagé un consultant afin de mettre en place et de documenter les processus administratifs nécessaires pour produire des estimations du passif environnemental qui permettront au Ministère d'obtenir une opinion favorable de la part des vérificateurs. Cette initiative établira un processus uniforme pour déterminer et déclarer les estimations du passif et sera élaborée conformément à la politique et aux directives. Le DCIE s'attend à ce que les processus soient élaborés d'ici le 31 mars 2010 et entièrement mis en œuvre d'ici le 31 mars 2011.

BPR : SMA(IE)/DGE et DCIE

Échéance : 31 mars 2011

---

## Vérification des coûts

### Recommandation du CS Ex

2. Avec l'aide du SMA(Fin SM), le DCIE devrait poursuivre ses efforts afin de s'assurer que les contrôleurs des commandements et des groupes jouent un rôle actif dans la vérification et l'évaluation des montants du passif que le personnel de projet calcule et déclare au sein de leurs organisations respectives. De plus, le DCIE devrait élaborer et prendre des mesures pour surveiller et évaluer la vraisemblance des montants déclarés.

### Mesure de la direction

#### Activités terminées

Dès l'AF 2007-2008, le DCIE a élaboré un document de procédures décrivant en détail l'analyse effectuée pour évaluer la vraisemblance des montants du passif déclarés. Ce document a été distribué aux collectivités de l'environnement et des finances.

En 2008-2009, le personnel du DCIE a participé au processus de présentation de projets en vertu du PASCf. Lors de ce processus, dirigé par le DGE, les responsables de tous les projets de sites contaminés nécessitant un financement du PASCf devaient fournir le fondement des estimations utilisées pour évaluer le coût total des projets et pour demander un financement. Dans le cadre du processus de présentation du PASCf, on a analysé la description, l'état, le plan de travail et le financement des projets par rapport aux montants du passif déclarés précédemment afin d'en vérifier la vraisemblance. Le DCIE continuera d'appuyer le PASCf du Ministère pour veiller à ce que les questions financières soient correctement traitées.

Dans le cadre du Programme environnemental du Ministère, géré par le DGE, les responsables de tous les projets environnementaux de plus de 1 M\$ doivent maintenant suivre le Guide d'approbation des projets du Ministère, qui est publié par le Vice-chef d'état-major de la Défense. Ce document exige que tous les projets soient soumis à une validation complète des coûts avant de recevoir l'approbation du Ministère ou du Conseil du Trésor. L'organisation du SMA(Fin SM)/DFECS (Directeur – Finances et établissement des coûts (Stratégie)) effectue cette validation. Il en résulte que les éléments pertinents du coût total du projet deviennent les estimations du passif calculées dans Econet. Cette validation a eu lieu à l'égard du projet d'assainissement de la 5<sup>e</sup> Escadre Goose Bay.

Dès l'AF 2007-2008, le DGE a exigé que les gestionnaires des sites contaminés de N1 fournissent une attestation dans le cadre de leur exercice annuel de mise à jour dans Econet. Cette attestation vise à donner au DGE l'assurance que les montants entrés dans Econet ont fait l'objet d'une surveillance et d'un examen à l'échelle locale. Une formation supplémentaire sera requise pour améliorer le processus d'attestation. Le DCIE et le DGE travailleront ensemble pour dispenser cette formation. Le DCIE s'attend aussi à ce que les contrôleurs des commandements et des groupes participent au processus d'attestation une fois que leurs rôles et responsabilités auront été clarifiés et que leur personnel aura reçu la formation sur la production et la déclaration du passif.



## ANNEXE A

## Activités en cours

Le DCIE renseignera, formera et appuiera les contrôleurs des commandements et des groupes au sujet des montants du passif calculés et déclarés par le personnel de projet au sein de leurs organisations respectives. Le DCIE prévoit clarifier les rôles et responsabilités des contrôleurs des commandements et des groupes dans le cadre du PEFV, qui permettra de documenter les processus administratifs servant à estimer le passif relatif aux sites contaminés.

De concert avec le DGE, le DCIE consultera les officiers de l'environnement et les administrateurs de projets afin de passer en revue les documents d'orientation et de cerner les domaines qui exigent une attention particulière. Le DGE et le DCIE élaboreront et exécuteront conjointement un programme de formation complet destiné aux officiers de l'environnement et aux contrôleurs des commandements et des groupes. Cette formation visera à accroître la sensibilisation à l'égard de l'importance des rapports sur les coûts et le passif et à favoriser une approche uniforme dans l'ensemble du MDN et des FC en ce qui concerne l'estimation du passif des sites contaminés.

**BPR : SMA(IE)/DCIE**

**Échéance :**

- a. Informer et appuyer les contrôleurs des commandements et des groupes – en cours
- b. Initiative d'élaboration et de documentation des processus administratifs dans le cadre du PEFV – 31 mars 2010
- c. Mise en œuvre du processus – 31 mars 2011

---

**Estimation des coûts des sites contaminés****Recommandation du CS Ex**

3. **Qualité de l'estimation des coûts.** Le DGE/DCIE devrait élaborer une méthode raisonnable et uniforme pour estimer les montants du passif des sites contaminés, qui répond aux exigences en matière de rapports financiers, mais qui tient compte à la fois du niveau d'effort et de l'incertitude ayant trait à l'estimation des coûts d'assainissement.

**Mesure de la direction**

## Activités en cours

Le DGE et le DCIE continuent de travailler ensemble afin de normaliser la méthode servant à estimer les montants du passif des sites contaminés. Le processus en dix étapes adopté par le Groupe de travail fédéral sur la gestion des lieux contaminés et publié dans le document *Approche fédérale en matière de lieux contaminés* constitue le fondement de cette méthode. L'examen des présentations de projets en vertu du PASCFA aide également à promouvoir une approche uniforme pour l'estimation du passif. Les coûts pertinents qui sont prévus dans le coût total estimatif de la présentation de projet serviront de fondement aux estimations du passif et seront documentés.

Durant l'AF 2009-2010, le DGE donnera de la formation sur la base de données Econet (au moins deux séances de formation à l'échelle régionale) aux officiers de l'environnement qui sont appelés à l'utiliser, afin de veiller à ce que les directives et les processus soient mis en œuvre correctement et de manière uniforme.

En 2009-2010, le DGE et le DCIE engageront un consultant pour vérifier l'information sur le passif dans Econet. Les résultats de cette vérification serviront à améliorer les processus et les documents d'orientation ainsi qu'à favoriser de meilleures pratiques pour la comptabilité des coûts et du passif.

**BPR : SMA(IE)/DGE et DCIE**

**Échéance : 31 mars 2010**

---



## Recommandation du CS Ex

4. **Incertitude de l'estimation des coûts.** Le DGE/DCIE devrait s'assurer que les notes accompagnant les états financiers révèlent toute limite associée au processus d'estimation du passif des sites contaminés et la façon dont elle peut influencer sur les chiffres d'une année à l'autre.

## Mesure de la direction

Activités terminées

Le libellé suivant sera ajouté à la note 16b des états financiers du Ministère :

« Les estimations du passif sont basées sur l'information connue à un moment donné. Elles peuvent varier en raison du jugement professionnel lié à l'estimation des quantités et des calendriers, de la possibilité que des volumes additionnels de milieux contaminés soient découverts lors de la mise en œuvre du plan d'assainissement, et/ou des nouvelles technologies qui deviennent disponibles pendant la mise en œuvre de ce plan. »

**BPR :** SMA(IE)/DGE et DCIE

**Échéance :** 30 mai 2009

---

## Exhaustivité

### Recommandation du CS Ex

5. Le DGE et le DCIE devraient préparer des notes afférentes aux états financiers ministériels qui indiquent le nombre de sites soupçonnés de contamination qui n'ont pas encore été évalués et qui pourraient accroître le passif relatif aux sites contaminés.

## Mesure de la direction

Activités terminées

Dans le cadre de l'exercice des comptes publics de l'AF 2008-2009, le DGE et le DCIE ont fourni de plus amples détails dans la note 16b des états financiers du Ministère. La Note 16b mise à jour renferme maintenant des précisions sur le nombre de sites en cours d'évaluation pour lesquels un passif est susceptible d'être déclaré dans l'avenir. Cette divulgation continuera de faire partie des futurs rapports annuels sur le passif.

**BPR :** SMA(IE)/DGE et DCIE

**Échéance :** 30 mai 2009

---

## Base de données sur le passif relatif aux sites contaminés

### Recommandation du CS Ex

6. Pour garantir l'exactitude et l'intégrité des données d'Econet, il faudrait améliorer l'application afin d'y inclure des journaux de transactions et des contrôles permettant de s'assurer que les montants du passif sont déterminés à l'étape appropriée du processus en dix étapes.

## Mesure de la direction

Activités en cours

Durant l'AF 2009-2010, de concert avec le Groupe de gestion de l'information, le DGE examinera les ressources et les priorités afin de déterminer quand la mise à niveau de la base de données Econet pourra être réalisée. Ce processus d'examen/d'établissement des priorités sera terminé d'ici le 31 mars 2010.

**BPR :** SMA(IE)/DGE et DCIE

**Échéance :** 31 mars 2010

---



## Annexe B – Critères de vérification

### Objectif

Donner l'assurance de l'exactitude et de l'exhaustivité du passif relatif aux sites contaminés et évaluer la conformité aux politiques pertinentes du Conseil du Trésor.

### Critères

- Des contrôles sont en place pour faire en sorte que les montants du passif déclarés à l'égard des sites contaminés soient fiables, exacts, complets et vérifiables.
- Les politiques et les procédures régissant le passif des sites contaminés sont claires et à jour, accessibles et suivies.

